

2022

LE RELAIS SOCIAL INTERCOMMUNAL
DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITES



Avec le soutien de
la



Wallonie

Table des matières

1. Introduction	4
2. Historique.....	6
3. Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg ?	8
-----Présentation.....	8
-----Missions	8
-----Composition des instances	9
-----Comité de concertation	12
-----Le Réseau	12
-----Subventionnements.....	12
-----Equipe	13
4. Bilan de l'année.....	13
-----Missions de la coordination générale.....	13
5. Projets partenariaux en 2022	16
Tempo	16
-----Situation de départ.....	16
-----Finalité	16
-----Particularités du public-cible	16
-----Nombre d'entrées et de sorties au sein de la communauté.....	17
-----L'affiliation sociale comme outil au rétablissement.....	18
-----Quels ont été les objectifs visés avec les usagers	18
-----Composition du partenariat	19
Empreinte.....	20
-----Situation de départ	20
-----Finalité	20
-----Particularités du public-cible	20
-----Objectifs.....	20
-----Consommations et objectifs poursuivis par les parents consommateurs	23
-----Composition du partenariat	24
-----Sollicitation de moyens financiers.....	24
-----Dimension territoriale.....	24
6. Projets Spécifiques	25
1. Dispositif d'Accompagnement Social Inondations (D.A.S.I.)	25
2. Housing First.....	25
3. Capteur Logement.....	25
-----Historique du projet.....	25

-----Rôle et missions du Capteur logement.....	25
-----Statistique	26
-----Forces et faiblesses en Province de Luxembourg.....	26
-----Conclusions	26
7. Perspectives 2023	27
8. Conclusions Générales	28
9. Annexes.....	32

1. Introduction

En 2019, Monsieur le Député provincial Stéphan DE MUL était interpellé par les maisons d'accueil et abri de nuit de la province, qui souhaitaient lui faire part des difficultés rencontrées, par les acteurs de terrain, dans la lutte contre l'exclusion sociale et, en particulier, la gestion de l'urgence sociale.

Pour ce faire, différentes actions ont été menées par le Service provincial Social, à savoir :

- L'organisation d'une rencontre entre les CPAS et les services d'accueil, lors de laquelle ces derniers ont proposé une collaboration conventionnée avec les CPAS. L'objectif de la convention était de soutenir un accompagnement efficace des bénéficiaires (clarification du rôle de chacun et des démarches à réaliser) grâce à une meilleure communication entre les différents acteurs.
- L'organisation d'une journée d'étude sur l'urgence sociale avec la présentation des situations vécues par différents services de première ligne : CPAS, services d'hébergement, service d'accompagnement des victimes ... Lors de cette journée, le Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) de Namur a été présenté. Lors des échanges qui ont suivi, l'accompagnement à plus long terme a également été amené par les différents participants.
- La réalisation d'une enquête « Urgence sociale », menée auprès des 44 CPAS de la province, avec pour objectif de prendre connaissance de leur réalité de terrain portant principalement sur la fréquence et la nature des situations d'urgence sociale rencontrées, les possibilités d'apporter des solutions, les problématiques, ...

De ces initiatives, il est ressorti que la gestion de l'urgence sociale et de l'accompagnement sur le long terme nécessitait un travail en réseau. Malheureusement, si celui-ci était reconnu comme indispensable et souhaité par tous, de nombreuses initiatives s'essoufflaient par manque de soutien et/ou de moyens.

Une réflexion quant à ces constats s'est alors prolongée au sein d'un groupe de travail, composé de 4 acteurs : les Maisons d'accueil/vie communautaire Le 210 – La Moisson et le Soleil du cœur, Soleil d'hiver (unique abri de nuit de la province) et le Service provincial Social.

Au vu des problématiques identifiées et de leur expérience de terrain, les services d'hébergement ont présenté un projet mené en Brabant wallon par l'Association des Maisons d'Accueil, à savoir la création d'un Relais social... Le 24 juin 2021, le Relais Social Intercommunal de la Province de Luxembourg était né !

Le Relais social de la province de Luxembourg finit sa première année de fonctionnement avec un commencement en force. La dynamique de réseau, bien que naissante est déjà bien présente et de nombreux partenaires s'impliquent dans ce nouveau dispositif.

L'année 2022 a été consacrée à la construction des bases de ce nouveau Relais social. De nouveaux partenaires ont également signé la charte du Relais social et viennent consolider le réseau.

Les axes de travail se renforcent et se diversifient en fonction des subventions obtenues et des besoins du terrain. La fin d'année a été marquée par le lancement du projet Housing First et du Capteur logement.

La mise en place du Relais social apparaît également comme un outil pour visibiliser une précarité trop souvent laissée de côté. Son objectif est de remettre cette thématique au cœur du réseau et de mobiliser l'ensemble des ressources existantes. Cela ne peut évidemment se faire sans le soutien de la Région Wallonne dans la construction et la mise en oeuvre des projets.

L'année 2022 s'est terminée par l'organisation d'un colloque avec le RSBW sur la « précarité oubliée ». Ce colloque avait pour objectifs principaux de sensibiliser à la fois le politique sur la thématique des précarités en milieu rural, mais surtout d'outiller les travailleurs de terrain sur la prise en charge de ces publics.

Les premières pierres d'un long chemin qu'il reste à tracer sont posées. Le Relais social ne serait rien sans le réseau qui le constitue !

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont soutenu la mise en place du projet et qui continuent encore aujourd'hui d'apporter leur soutien.

Merci à Marie Henrion qui a largement œuvré pour que le RSLux prenne vie.

Merci aux partenaires pour leur implication et motivation au sein du réseau.

Merci aux administrateurs et membres du Comité de Gestion de m'aiguiller et me soutenir tout au long de l'année.

Merci à Annick Burnotte, présidente et Mathieu Lefort, vice-président pour leur soutien et leur disponibilité.

Merci à Joël Kinif de m'avoir soutenue dans les moments, particulièrement difficiles, qu'ont été la clôture des comptes et le projet FSE+.

Merci à l'équipe pour le travail réalisé et son engagement enthousiaste dans les projets actuels et à venir.

Sandrine Conradt,
Coordinatrice.

2. Historique

La prise en compte de la grande précarité préoccupe tant les décideurs locaux que régionaux.

Mieux comprendre définition de la grande précarité et de la pauvreté permet de pouvoir baliser l'action à entreprendre.

Selon Wrezinski (1987)¹ « *La précarité est l'absence **d'une ou plusieurs des sécurités** permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle **conduit le plus souvent à la grande pauvreté** quand elle **affecte plusieurs domaines de l'existence** qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.* »

La grande précarité² peut être qualifié en l'articulant autour de trois paramètres concomitants qui caractérisent ceux qui en sont victimes:

- Une situation économique au seuil du revenu d'intégration ;
- Une certaine fragilité psychique ;
- Une perte des liens sociaux.

A la perte des liens sociaux s'ajoute une « désaffiliation sociale » qui signifie que les personnes victimes de la grande précarité ne parviennent plus à s'inscrire dans le tissu social organisé (tant public que privé) et échappent donc au filet protectionnel existant.

L'action des Dispositifs d'Urgence sociale, pilotée depuis plus de 30 ans par la Région wallonne, a permis une première prise en charge de la grande précarité (analyse de la situation et mise en place de réponses adaptées). L'ampleur de la problématique nécessite la mise en réseau de l'ensemble des actions locales tant publiques que privées.

Depuis 2004, la Région wallonne a entrepris de proposer cette forme de coordination aux acteurs locaux des grandes villes wallonnes (d'abord Charleroi et Liège, dès 2001, ensuite Mons, La Louvière, Verviers, Namur et Tournai) par la création des Relais Sociaux Urbains. Jusqu'en 2021, il n'existait pas de relais social en province de Luxembourg et du Brabant Wallon. Chose fût faite en 2021 et en 2022 par la création de ces deux relais intercommunaux, le 24 juin 2021 pour le RSLux³ et en octobre

¹ J.WRESINSKI. Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, 1987, p 14.

² A Verviers, le Comité de Pilotage a défini cette notion de la manière suivante :

Une personne est en situation de grande précarité (ou d'exclusion sociale) quand simultanément,

✓ elle est confrontée à un cumul de problématiques graves (au moins 3 sur 4) liées :

- a) au non-emploi et à une situation économique particulièrement défavorisée (aide sociale, surendettement grave ...),
- b) à la santé (dont les handicaps physiques et mentaux limitant gravement l'autonomie) ou à l'aide médicale,
- c) à la rupture de lien social, familial, culturel, relationnel, à la protection de ses droits,
- d) à un manque de logement décent et à l'absence de protection d'un environnement sain ;

et :

- ✓ elle est dans l'impossibilité de faire face à ses difficultés par ses propres moyens personnels, physiques, mentaux, relationnels, familiaux, culturels, économiques ou malgré l'aide de services spécialisés ou de première ligne subsidiés par d'autres secteurs.

³ Relais Social Intercommunal de la Province de Luxembourg

2021 pour le RSBW⁴.

Il ne s'agissait pas d'imposer un modèle à prendre ou à laisser, ni de créer un dispositif supplémentaire, mais plutôt d'inviter les partenaires locaux à se concerter, afin de créer ensemble de la valeur ajoutée à leurs actions réciproques.

Cette volonté de travailler ensemble est concrétisée par une charte élaborée au sein de chaque relais social, à laquelle les partenaires doivent s'engager à observer les préceptes.

Outre le support méthodologique et la médiation apportés, la Région wallonne a dégagé des subventions permettant d'engager du personnel encadrant les relais sociaux et de renforcer les partenaires tant publics que privés.

Le Gouvernement wallon a souhaité donner un cadre légal permettant de pérenniser les expériences entamées (Liège et Charleroi). C'est ainsi que le décret relatif à l'insertion sociale a été voté, à l'unanimité, par le Parlement wallon le 17/07/2003⁵ portant sur trois déclinaisons :

- Les services d'insertion sociale ;
- Les relais sociaux ;
- Le forum wallon sur l'insertion sociale.

C'est le 24 juin 2021 que le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg est instauré en tant qu'« association sans but lucratif », lui conférant ainsi la personnalité juridique, conformément à la volonté du législateur wallon en lui assurant la pérennité de ses actions et de ses moyens.

Il est utile également de préciser que la Région wallonne accorde des moyens financiers pour que le relais social puisse mener à bien ses actions :

- La prise en charge par le Gouvernement wallon des traitements de la Coordinatrice générale et d'une adjointe administrative à mi-temps ;
- Une subvention pour les frais de fonctionnement ;
- Une subvention pour les projets partenariaux.⁶

A la différence des Relais Sociaux urbains qui ont une compétence d'arrondissement, les Relais Sociaux intercommunaux interviennent sur l'ensemble de leur province et pas uniquement sur 1 arrondissement administratif.

Le RSLux couvre un territoire de 4.459 km², pour une population de 286.752 habitants, répartis sur 44 communes et 5 arrondissements administratifs⁷. En comparaison, un « petit relais » comme Verviers compte 2.016 Km², 210.512 habitants, 20 communes et 1 arrondissement administratif.

⁴ Relais Social Intercommunal du Brabant Wallon

⁵ Parution au Moniteur le 28/07/2003.

⁶ Les sommes sont prévues dans le décret, mais elles sont indexées.

⁷ Données de 2020 : <https://www.idelux.be/>

3. Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg ?

Présentation

Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg (RSLux) a été créé en juin 2021 et financé pour la première fois en novembre 2021. Le RSLux désigne un réseau composé d'opérateurs publics et associatifs (34 en 2022) qui œuvrent dans la lutte contre la grande précarité. Il est ouvert à tout partenaire qui s'engage à respecter les prescrits du décret portant sur l'insertion sociale et à mettre en pratique les principes contenus dans une charte fondatrice du partenariat.

Le public cible est constitué de personnes en situation de grande précarité, en situation d'exclusion et/ou fortement désocialisées au point, dans certains cas, de ne pas être en capacité d'exprimer leurs besoins ; les personnes sans-abri ou mal-logées, les consommateurs de drogues ou personnes en lien avec la prostitution.

Les missions du Relais social sont régies par le code wallon de l'Action sociale et de la santé du 29 septembre 2011, ainsi que celui du code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la santé du 4 juillet 2013 et les arrêtés qui y sont liés.

Le Relais social s'efforce de mettre en évidence les mécanismes qui produisent, renforcent ou entretiennent les exclusions ; il émet des propositions en vue d'enrayer ces processus. Il renforce une chaîne d'actions qui va de l'urgence à l'insertion.

Le Relais social assure donc la coordination d'organismes qui sont en contact premier avec des personnes en grande précarité. Par l'action conjuguée et coordonnée de ses partenaires, le Relais social permet de développer des initiatives que, seuls, ils ne sauraient réaliser.

Le Relais social met en œuvre différents projets partenariaux visant à répondre aux besoins des usagers en situation de grande précarité.

L'objectif principal de ce travail en réseau est de développer des actions sociales permettant aux usagers de dépasser la crise et l'urgence pour s'orienter vers l'insertion qu'elle soit sociale, socioculturelle ou socioprofessionnelle de façon à ce que les personnes passent du statut d'usagers à celui d'acteurs de leur propre devenir.

Missions

✓ Coordonner

- ✚ Mise en relation des partenaires en vue d'améliorer les prises en charge des publics (intersectorialité). Il coordonne la concertation entre les services publics et privés, afin d'optimiser les pratiques sociales ;
- ✚ Echanges de pratiques ;
- ✚ Réalisation de projets partenariaux et soutien à la mise en place, voire le suivi et l'évaluation de ceux-ci.

✓ Interpeller

- ✚ Interpellations politiques ;
- ✚ Faire remonter les constats, manques et recommandations du terrain ;
- ✚ Porter des recommandations de réseau.

✓ Observer

- ✚ Récolte de données qualitatives et quantitatives sur les phénomènes de sans-abrisme ;
- ✚ Recensement de données pour l'I.W.E.P.S. ;
- ✚ Mise en place de recherches thématiques en fonction des besoins du secteur ;
- ✚ Evaluation des projets développés ;
- ✚ Observatoire de la précarité, du sans-abrisme et du sans chez-soi.

✓ Communiquer - Informer

- ✚ Centralisation des données et des partenaires ;
- ✚ Information des services sociaux et des usagers ;
- ✚ Site internet, page facebook.

✓ Former

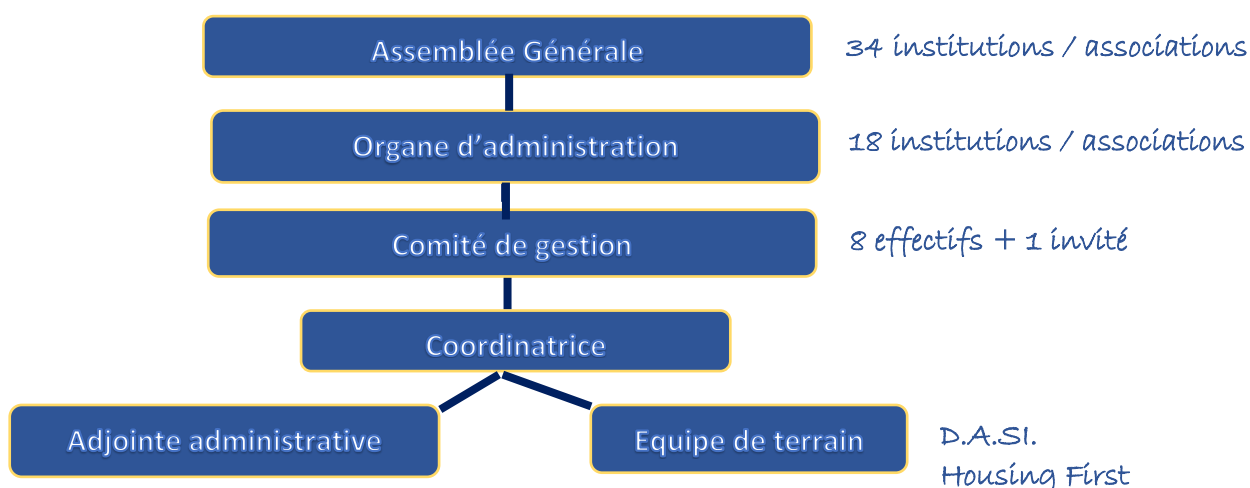
- ✚ Organisation de formations à destination des travailleurs sociaux ;
- ✚ Formation et supervision d'étudiants et de professionnels à la grande précarité et l'exclusion sociale.

✓ Développer - Innover

- ✚ Financement de projets ;
- ✚ Développement de projets innovants au cœur d'un réseau.

-----Composition des instances-----

(Les ordres du jour des différentes instances se trouvent en Annexe 1).



Secteur Public

Gouvernement Wallon			Burnotte Annick
C.P.A.S. de Bastogne			Lamberty Joanna
C.P.A.S. de Vielsalm			Chevigne Daniel
C.P.A.S. de Fauvillers			Bastin Laurence
C.P.A.S. de la Roche-en-Ardenne			Bathy Valérie
C.P.A.S. de Marche-en-Famenne			Bernard Linda
C.P.A.S. de Arlon			Focant Laurence
C.P.A.S. de Virton			Mormont Yvan
C.P.A.S. de Sainte-Ode			Welschen Frédéric
Administration communale de Bastogne			Deblire Elie
Administration communale de Vielsalm			Goossens Sonia
Administration communale de Fauvillers			De Mul Stéphan
Province de Luxembourg			Sonnet Malika
Vivalia			

Secteur Associatif

Service de santé mentale de la province de Luxembourg			Demellenne Michaël
ODAS Coordination			Sainlez Marie
Solaix			Charneux Anne-Sophie
Centre Régional d'intégration			Delogne Hélène
Centre d'action laïque			Pelzer Yasmine
Miroir Vagabond			Brenez Cécile
Croix-Rouge de Belgique			Ridole Rachelle
Beho Nord Sud Connect			Butoyi Louis-Marie
La Maison du Pain			Burgraff Marie-Agnès
Soleil du Cœur			Lefort Mathieu
Le 210 – La Moisson			Kinif Joël
Le Tremplin			Holtz Marc
Banalbois			Iachini Ingrid
Soleil d'hiver			Braun Stéphanie
Agence immobilière sociale Nord Luxembourg			Gérard Stéphane
ESPAS			Hélène Kergenmeyer
AID LA Trève			Mernier Anne
L'Archipel			Philippe Marie
Coordination Locale Assuétudes			Raucy Niévès
ProxiRélux			Henry Claudine
Plateforme de concertation en santé mentale			Grandjean Claire

En 2022, l'assemblée générale s'est réunie à une reprise le 24 février 2022

Secteur Public	
Gouvernement Wallon	
C.P.A.S. de Bastogne	Burnotte Annick
C.P.A.S. de Vielsalm	Lamberty Joanna
C.P.A.S. de Fauvillers	Chevigne Daniel
C.P.A.S. d'Arlon	Bernard Linda
Administration communale de Bastogne	Welschen Frédéric
Administration communale de Vielsalm	Deblire Elie
Administration communale de Fauvillers	Goossens Sonia
Province de Luxembourg	De Mul Stéphan
Vivalia	Sonnet Malika
Secteur Associatif	
Service de santé mentale de la province de Luxembourg	Demellenne Michaël
Solaix	Charneux Anne-Sophie
Soleil du Cœur	Lefort Mathieu
Le 210 – La Moisson	Kinif Joël
Le Tremplin	Holtz Marc
Banalbois	Iachini Ingrid
AID LA Trève	Mernier Anne
L'Archipel	Philippe Marie
ProxiRélux	Henry Claudine

- ✓ **Présidence** : Annick Burnotte
- ✓ **Vice-Présidence** : Mathieu Lefort
- ✓ **Trésorier** : Marc Holtz

En 2022, l'organe d'administration s'est réuni à trois reprises (2 CA ordinaires + 1 extraordinaire).

Comité de gestion

Le Comité de gestion, composé d'acteurs en lien avec le terrain, s'est réuni à 9 reprises. Il se compose de 4 représentants publics et 4 représentants associatifs + 1 représentant « secteur public » invité.

La présidence et vice-présidence s'alterne à chaque renouvellement de mandat politique. Depuis le 24 juin 2021, la présidence est occupée par Mme Annick Burnotte et la vice-présidente par Mr Mathieu Lefort.

Secteur public

Secteur associatif

CPAS de Bastogne	Burnotte Annick	Soleil du Cœur	Lefort Mathieu
Administration Communale Bastogne	Welschen Frédéric	Le Tremplin	Holtz Marc
Vivalia	Sonnet Malika	Le 210 – La Moisson	Kinif Joël
Province de Luxembourg	De Mul Stéphan	Solaix	Charneux Anne-Sophie

-----Comité de concertation-----

Un comité de concertation sur le thème de la ré-affiliation sociale par le sport et les équipes Younited Belgium a été mis en place le 17 novembre 2022.

Ce comité de concertation a eu pour suite la création de 2 nouvelles équipes Younited sur la Province de Luxembourg.

-----Le Réseau-----

Le réseau se compose d'opérateurs publics et privés qui œuvrent dans la lutte contre la grande précarité. Plusieurs secteurs sont représentés tels que les CPAS, l'insertion sociale et professionnelle, l'hébergement, la santé, la santé mentale, le logement, l'aide à la jeunesse, etc. En 2022, le réseau se composait de 34 partenaires.

Tous les partenaires du réseau sont signataires de la charte et font partie de l'assemblée générale.

-----Subventionnements-----

En 2022, le Relais social a obtenu plusieurs subventions :

✚ Via son agrément :

Personnel Coordination	125.811,28 €
Frais de fonctionnement	25.840,44 €
Enveloppe projets	103.363,33 €

✚ Dans le cadre de l'aide aux inondations de la Région Wallonne :

D.A.S.I.	434.433,08 €
----------	--------------

✚ Dans le cadre du Plan de Relance de la Région Wallonne :

Housing First	250.000 €
---------------	-----------

✚ Via une demande de subvention facultative au Ministère du Logement :

Capteur Logement	50.000 €
------------------	----------

✚ Via une demande d'aide à la Province de Luxembourg :

Colloque	2.000 €
----------	---------

Équipe

En 2022, l'équipe se compose de :

Nom / Prénom	Fonction	ETP	Date d'entrée	Date de sortie
CONRADT Sandrine	Coordinatrice générale	38h00	01/11/21	
ANTOINE Carolane	Adjointe administrative	34h12	01/11/21	23/09/22
CORDIER Alice	Coordinatrice DASI	38h00	07/02/22	04/06/22
PARMENTIER Laurence	Intervenante sociale DASI	19h00	07/02/22	26/05/22
PECQUET Bérénice	Intervenante sociale DASI	38h00	07/02/22	31/12/22
LAMBERTY Joanna	Intervenante sociale DASI	30h24	07/02/22	
BEAUPREZ Cindy	Intervenante sociale DASI	30h24	01/03/22	
VAN DORPE Maïthé	Intervenante sociale DASI	38h00	07/04/22	
LACASSE Valentine	Intervenante sociale DASI	30h24	11/07/22	
PONCIN Justine	Educatrice Housing First	38h00	01/10/22	

4. Bilan de l'année

Missions de la coordination générale

En vertu des statuts de l'association, la coordinatrice générale assure la coordination des différentes activités du Relais social et, le cas échéant, des activités menées en collaboration avec des personnes extérieures à celui-ci.

Dans l'esprit du Décret de la Région wallonne du 17 juillet 2003, relatif à l'Insertion sociale, les **tâches** qui lui incombent sont :

1. diriger le personnel engagé par l'association ou mis à disposition de l'association ;
2. assumer les fonctions de secrétaire de l'association ;
3. coordonner les activités relevant de l'association ;
4. veiller à l'exécution des mesures décidées par le Comité de Gestion ;
5. procéder à l'évaluation des missions dévolues à l'association, à moins que le Comité de Gestion ne le prévoie autrement ;
6. instruire l'organe d'administration et le Comité de Gestion de toute matière susceptible d'alimenter leurs débats et leurs délibérations ;
7. d'effectuer, sous le contrôle du trésorier, la perception des recettes et le règlement des dépenses, ainsi que la tenue de la comptabilité de l'association selon les modalités prévues dans un règlement spécifique pris à cet égard.

Il faut aussi noter que le Relais social de la Province de Luxembourg est un dispositif qui ne dispose pas d'un coordinateur-adjoint, ni de chargé de projets, comme dans les Relais Sociaux Urbains. Dès lors, la coordination générale devient une coordination de type « généraliste », car elle doit s'impliquer et intervenir dans tous les axes pris en compte par les Relais sociaux et opère également le travail destiné, dans les Relais des plus grandes villes, aux coordinateurs-adjoint ou aux chargés de projets.

Au RSLux, l'équipe de la coordination générale est composée d'une coordinatrice à temps plein et d'une adjointe administrative à mi-temps.

✓ Tâches Administratives

- Rédaction du règlement de travail ;
- Recherche de subsides : appel à projet Plan de sortie de la pauvreté (Relais Santé) / Demande de subvention facultative (Relais Santé) / Fondation Roi Baudouin (Coaching » / FSE+ (Housing First / Housing Led – Ancrage) / ECETT (Bourse Mobilité Housing First).

✓ Réseau

- Ouverture sur le réseau par la rencontre de nouveaux partenaires ;
- COCOREL ;

✓ Gestion du personnel

En plus de la gestion du travail de l'adjointe administrative, la coordinatrice supervise le travail de l'équipe du Housing First Luxembourg et de l'équipe D.A.S.I., en collaboration étroite avec les coordinateurs de projets.

2022 a aussi été une période de recrutements actifs. Les grandes difficultés rencontrées dans ce domaine obligent le Relais social à organiser plusieurs recrutements sur l'année pour un seul poste. Le nombre peu élevé de candidatures impose de ne pas organiser de sélection écrite.

✓ Soutien des partenaires / Equipe

- Dans la création et la mise en place de projet « Salut à Toit – Maraudes précarité, Virton » ;
- Dans la rédaction d'appel à projet « Accueil de jour – Pause Toit » ;
- Supervision d'équipe ;
- Organisation d'une matinée de sensibilisation aux difficultés de logements « Animation Explore Toit » (Miroir vagabond) en équipe et avec l'ensemble du Comité de Gestion du RSLux ;
- Organisation d'une supervision avec le Dr J. Furtos, 14 décembre 2022, Marche-en-Famenne ;
- Colloque « La Précarité oubliée », 15 décembre 2022, Namur.

✓ Groupes de travail

- En tant que coordinatrice :
 - GT Housing First ;
 - GT Accès et maintien dans le logement ;
 - Comité de concertation « les équipes Younited Belgium comme vecteur de réaffiliation sociale »
- En tant que participante :
 - Fond de Garantie locative (Soleil du Cœur – IHP Bertix – Miroir Vagabond) ;
 - La sécurité sociale de l'alimentation (CIEP – Bettie asbl – De la graine à l'assiette – Equipes populaires – Nature attitude) ;
 - GT Assuétudes (Réseau CLA) ;
 - L'âge de transition (Réseau Matilda) ;
 - Autonomie des jeunes et logement (comité professionnels – Service de prévention de l'aide à la jeunesse) ;
 - Comité de réseau ProxiRélux ;
 - Comité fonction 5 – ProxiRélux.

✓ Recherche

- Dénombrement.

✓ Formations

- SISU, Namur, Croix-Rouge ;
- Précarité, Namur, RWLP ;
- Les inégalités sociales en santé, Marche-en-Famenne, Province de Luxembourg – Culture et santé ;
- Je comprends le fonctionnement des asbl au regard du CSA, Namur, Boutique de gestion ;
- Je cherche des subsides, Namur, Boutique de gestion ;
- Formation au règlement de travail, Namur, Group S ;
- Attestation 1^{er} secours, Libramont, Mensura ;
- Housing First, Marche-en-Famenne, Housing First Lab ;
- ACT, Sart-Tilman, ULiège.

✓ Partage de connaissances

- Collaboratrice scientifique pour l'Université de Liège ;
- Supervision de mémoires universitaires et des Hautes Ecoles ;
- Accueil et supervision de stagiaires ;
- Présentation dans le cadre du cours « développement professionnel du psychologue », ULiège ;
- Présentation dans le cadre du cours « approches cliniques et psychosociales des processus d'exclusion et de réinsertion sociale », ULiège ;
- Membre du jury pour l'appel « pauvreté / énergie » de la Fondation Roi Baudouin ;
- Colloque de l'ARCA, Namur, 22 mars 2022 « le non recours aux soins » ;
- Colloque SLSPS, Liège, le 7 juin 2022 « appropriation du logement et instauration d'une bonne relation » ;
- Colloque « les assises du social », Bastogne le 4 octobre 2022 « Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg ».

5. Projets partenariaux en 2022

Deux projets partenariaux ont été soutenus en 2022.

1. Tempo
2. Empreinte

Tempo

Nom du Projet :	Tempo
Opérateur principal :	Asbl Le 210
Opérateurs secondaires (subventionnés) :	
Opérateurs associés (non subventionnés) :	Solaix – CPAS Bastogne – La Moisson

Situation de départ

Comme suite à un constat d'impuissance dans leurs structures face à certaines situations présentes dans leur environnement territorial, les différentes associations se sont concertées, afin de créer un projet qui permettrait aux usagers les plus marginalisés et en grande précarité de pouvoir « habiter » (au sens large du terme) un logement et ainsi de s'insérer dans une vie adaptée.

L'asbl LE 210, l'ASBL Solaix et le CPAS de Bastogne, ont ouvert, en mars 2021, un service appelé « TEMPO ».

En effet, les structures n'arrivaient plus à répondre aux besoins des personnes les plus marginalisées, vivants dans une situation de grande précarité. Elles rencontraient des problématiques multifactorielles qui semblaient insurmontables tant ces personnes sont « déconstruites, déstructurées, et en souffrance ».

La problématique « sans domicile / assuétudes » est récurrente et en augmentation sur le territoire de la ville de Bastogne.

Le projet a débuté en mars 2021 et actuellement, 4 personnes ont été hébergées.

Finalité

Mettre fin au sans-abrisme.

Particularités du public-cible

Personnes adultes sans domicile et souffrant d'assuétudes, en situation de grande précarité et d'exclusion sociale.

Nombre potentiel de personnes concernées : capacité d'accueil : 5 logements répartis dans 4 chambres.

La méthodologie appliquée au sein de la structure communautaire « TEMPO » tend vers les 8 principes fondamentaux. En voici des exemples concrets :

Les 8 principes fondamentaux du HOUSING FIRST :

Le logement est un droit fondamental :

Malgré les difficultés rencontrées, le logement reste un droit fondamental et la place de l'usager dans le logement n'est pas conditionnée.

Du respect, de la bienveillance et de la compassion pour tous les locataires HF :

Ceci reste la philosophie et l'identité institutionnelle tant bien au niveau individuel qu'au niveau communautaire

L'engagement à travailler avec le locataire HF aussi longtemps que nécessaire :

Aucune limite de temps n'est imposée dans le parcours de soin. Le résident peut venir se poser 2 semaines comme 2 ans.

Des logements répartis dans des appartements indépendants (« logement diffus ») :

Chaque résident dispose de sa propre chambre avec un point d'eau. Les espaces communautaires sont composés de : salon, cuisine et la salle de bain.

La séparation du logement et de l'accompagnement :

Même en cas de consommation de produits, ou de conflits (parfois avec violence si celle-ci n'est pas dirigée vers l'équipe accompagnante) la place de l'usager au sein du logement est maintenue et retravaillée. L'équipe privilégie la résolution de conflits plutôt que la rupture du lien. L'équipe fonctionne avec une grande élasticité dans nos balises d'accompagnement.

-----Nombre d'entrées et de sorties au sein de la communauté-----

<i>N° d'entrée</i>	Date d'entrée	Date de sortie	Symptôme	Durée en logement (en mois)	Origine de la demande	Provenance géographique
<i>N°1</i>	18 janvier 2022	...	Héroïne + cocaïne	9	Soleil du coeur / Moisson	Léglise / Chevaudos
<i>N°2</i>	3 mars 2022	12 mars 2022	Polyconsommateur	0	CPAS Bastogne	Bastogne
<i>N°3</i>	26 avril 2022	18 mai 2022	Héroïne + Alcool + cocaïne	1	RADAREL Arlon	Arlon
<i>N°4</i>	31 mai 2022	...	Cocaïne	4	CPAS Bastogne	Bastogne
<i>N°5</i>	14 juin 2022	28 août 2022	Cocaïne	2	Solaix	Neufchâteau - Longlier
<i>N°6</i>	6 septembre 2022	Héroïne + Alcool + cocaïne	1	Drugscare/Abri de Nuit/Prison/Espas	Arlon

Un quatrième résident n'est pas repris sous les données ci-dessus car son entrée date de 2021.

-----L'affiliation sociale comme outil au rétablissement-----

L'affiliation sociale se décline sous 3 dimensions :

- Individuel : Contact familial, inscription beaux-arts, espaces rencontre, maintien du lien à Lantin, Hautes-Fagnes, Bertrix, Solbosch, enterrement participation aux funérailles.
- Collectif : Activité à la piscine, réunion communautaires, marches, sport, nettoyage du jardin, de la façade ou encore de la cour, etc...
- Société (fête du village, investi pour montrer une image positive, aider le fermier, respect des consignes pour le rallye...)

-----Quels ont été les objectifs visés avec les usagers ?-----

Voici un exemple concret d'objectifs fixés en collaboration avec l'utilisateur. L'accomplissement de ces objectifs n'est pas obligatoire mais permet de garder une ligne d'intervention lorsque l'utilisateur passe par des périodes plus compliquées et où l'équipe peut le recentrer sur ce qu'il visait autrefois. Tous les objectifs ci-dessous ne sont donc pas toujours atteints.

Éducatif - Pédagogique :

- Apporter une réponse à la gestion des émotions en respect du règlement du service :
- suivi psy, mise en place d'activités,...
- Mise en place d'occupations (formation, travail, sport,...) permettant de se défouler et de gérer les émotions dans une démarche et attitude constructive et respectueuse.
- Préparer les rencontres psychologue.
- Proposer des activités.

Financiers :

- Mettre en place la médiation de dettes et la gestion budgétaire avec le CPAS de Bastogne.
- Établir un budget.
- Mettre en place une épargne.
- Se poser 1x/mois sur la situation financière.

Santé :

- Mettre en place des rencontres régulières avec le Docteur WUILMART (2x/mois).
- Mettre en place des rencontres régulières (2x/mois) avec Laura LOOSE psychologue chez Solaix :
- Préparer les rencontres => voir suivi éducatif
- Se poser 1x/mois avec Veerle pour faire le point sur le suivi médical.
- Maintenir les RDV avec le Dr FOX (1x/mois) + prise de sang ou test urine.
- Demander une attestation de suivi lors de chaque RDV médicaux (psy, Dr, ...).

Administratif :

- Rester en ordre administrativement :
- Garder une carte d'identité.
- Surveiller la radiation => demander une adresse de référence quand radié.
- Surveiller son courrier.
- Mettre un place un agenda qui reprend tous les rendez-vous du mois.

-----Composition du partenariat-----

Opérateur(s) : asbl Le 210

Opérateur(s) associé(s) : Solaix – C.P.A.S. Bastogne- Relais Social inter-communal de la Province du Luxembourg

Sollicitation de moyens financiers : 45.000 €

Frais de fonctionnement : /

Ressource(s) humaine(s) :

- 1 ETP chargé de projet : Barème 319.02 « éducateur chef de groupe », 10 ans d'ancienneté. Salaire mensuel brut :

La chargée de Projet a réalisé des démarches pour analyser les moyens de créer une structure juridique autonome ainsi que financièrement. Des contacts ont été établis avec la direction générale de l'AVIC pour la reconnaissance de Tempo en tant que dispositif d'hébergement pour personnes en difficultés prolongées(SHNA).

Le 210 ASBL - Relais Social		COMPTES PROJET	
Subsides 2022			
	Frais de Fonctionnement	Frais de Personnel	
Salaires Educatrice		47.126,68 €	

Opérateur(s) à qui sont dévolus les subsides : Le 210, rue Arc-en-ciel, 32 6680 Sainte-Ode.

Dimension territoriale :

Province du Luxembourg, avec priorité aux personnes se trouvant sur l'arrondissement administratif de Bastogne.

Empreinte

Nom du Projet :	Empreinte
Opérateur principal :	Solaix
Opérateurs secondaires (subventionnés) :	/
Opérateurs associés (non subventionnés) :	Maisons d'accueil : La Moisson – Soleil du Cœur - Banalbois – L'Archée – Tremplin – Maison du pain – Proximam Service spécialisé en assuétudes : Drugs care P.S.S.P. - Services de santé mentale – C.P.A.S. – Hôpitaux Vivalia : La Clairière Bertrix – Edmond-Jacques – O.N.E. – S.A.J. – S.P.J.

Situation de départ

Le projet parentalité de Solaix, qui a débuté en 2013, a été renforcé par un subside permettant l'engagement d'une sage-femme.

Finalité

Lutter contre le processus de grande précarité en mobilisant les ressources des parents ou futurs parents dépendants, en renforçant les liens parent-enfant et en se basant sur la compétence parentale.

Particularités du public-cible

Parent.s ou futur.s parent.s souffrant d'assuétudes – enfant.s et proche.s de parents dépendants.

Objectifs

⇒ Offrir un accompagnement adapté et renforcé aux – futurs - parents consommateurs qui tient compte des aspects physiques, psychologiques et sociaux. Les consultations pluridisciplinaires ont été

- Médicales : les médecins généralistes traitants des patient.e.s et des enfants, les médecins généralistes AITo et psychiatre de Solaix, les médecins gynécologues et pédiatres des hôpitaux généraux ainsi que les médecins psychiatres de l'hôpital psychiatrique de Vivalia.
- Sous forme d'accompagnement de grossesses des futures mamans : les PEP's (Partenaires Enfants-Parents) de l'ONE
- Sociales
- Psychologiques pour des suivis individuels, de couple ou encore familial.

⇒ Prévenir les situations à risque

- **Les membres de l'équipe sont intervenus à la demande des parents pour une prise en charge rapide.**

Les différentes demandes provenaient essentiellement des travailleurs psychosociaux de l'équipe Solaix.

Un nombre important de patients de Solaix se sont vu proposer l'accompagnement en tant

que parent-consommateur, mais beaucoup ont préféré refuser ce travail spécifique. Nous avons respecté ce point de vue tout en restant vigilant et ouvert à une demande ultérieure, rien n'étant jamais figé.

- ***Evaluer de façon pluridisciplinaire la situation.***

Lors des réunions pluridisciplinaires d'équipe, les situations « parentalité » étaient présentées pour une analyse fine et proposer un accompagnement avec le réseau professionnel, familial, voire l'implication d'un partenaire, tiers spécialiste, ou d'une réorientation lorsque cela était nécessaire.

Des supervisions ont été envisagées pour le personnel en place pour les situations plus complexes mais les disponibilités du service visé ne concordent pas avec le timing du projet. Néanmoins, c'est un travail qui est envisagé pour la poursuite de ce projet au sein du service.

- ***Orienter et accompagner dans le réseau, selon les difficultés rencontrées.***

Gérer ou éviter les situations de crise à domicile ou au sein des rencontres avec les différentes instances

Il faut signaler la nécessité de la flexibilité des horaires et des interventions pour ce type d'accompagnement. En ajoutant qu'il est impératif d'avoir « le temps » ! Le temps d'aller chercher les patientes, de se rendre aux différents rdv et en plus le temps d'attendre dans les salles d'attente voire d'accompagner pour des examens complémentaires imprévus au planning. Prendre le temps des explications, des debriefings au retour des consultations.

⇒ Créer, maintenir et renforcer le lien parent– enfant et favoriser des relations harmonieuses entre les parents et les enfants qui vivent en famille ou en dehors du cercle familial.

- ***Accompagner de manière adaptée et renforcée, selon des besoins.***

Chaque situation est particulière et demande une adaptation du professionnel en permanence. Sans oublier que les résultats ne sont pas toujours visibles et immédiats.

Il est primordial de mettre en place des visites à domicile régulières qui permettront de créer du lien entre l'intervenant professionnel et le parent et l'enfant.

L'intervenante sage-femme peut largement proposer un accompagnement avant – pendant et post grossesse ce qui assure une meilleure prise en charge.

- ***Adapter la prise en charge aux besoins du parent,***

C'est la raison pour laquelle l'évaluation des besoins du parent et de l'enfant est fondamentale afin de proposer un plan d'accompagnement individualisé.

Cette démarche permet de déterminer quels sont les objectifs poursuivis par chacun essentiel lorsque la situation clinique est soutenue, non seulement par différents membres de l'équipe, mais aussi par différents partenaires.

Un travail de concertation clinique est fait dans les réseaux travaillant sur le territoire, ce qui permet aux partenaires de déterminer leur prise en charge en accord avec les besoins définis par le patient.

- ***Soutenir les parents et futurs parents dans leur parcours à travers des entretiens réguliers,***

qu'ils se déroulent au domicile, lors des rencontres au sein des bureaux de ou au sein des antennes de Solaix.

Accompagnement du parent dans les services et instances.

⇒ Permettre le maintien des droits parentaux

- ***Collaborer avec les différents professionnels du réseau autour du(des) parent(s)***

Des prises en charges effectives divers et variées par le réseau se sont présentées. Les services dépendants de divers secteurs et des professionnels de diverses fonctions, notamment les secteurs de :

- L'aide à la jeunesse, leurs services sont très souvent présents tels que les SAJ et SPJ, service d'accueil, les AMO qui viennent en aide aux familles. Nous avons travaillé la déstigmatisation du parent-consommateur, les représentations et nous avons défendu le lien parent-enfant essentiel aux 2 protagonistes ;
Participation à des réunions pluridisciplinaires, des groupes de travail, des rencontres avec le S.A.J – S.P.J., ...
- La petite enfance et en particulier les Pep's de l'ONE, les foyers d'accueil ;
- Scolaire : notamment un internat où était une petite fille en semaine
- Hospitalier : les services de gynécologie et de maternité.

Il nous faut mettre l'accent sur les compétences et le réseau de la sage-femme engagée pour ce service, intervenante clé pour

- les futures mamans qui pouvaient se sentir rassurées d'être accompagnées par une professionnelle qui connaissait tous les rouages de l'hôpital et non seulement ça mais également qui pouvait servir de « traductrice » du secteur médical qui quelque fois a un langage si particulier qu'il est inaccessible à un certain nombre de personnes.
 - Les professionnels médicaux qui sentaient les futures mamans en sécurité et accompagnée par une professionnelle qui pouvait bien préparer l'arrivée du futur enfant.
- ***Servir d'interface entre les services et le parent en soutenant le parent et en faisant valoir ses droits et devoirs***
Accompagnement du parent lors des rencontres avec les services enfants – jeunesse
 - ***Renforcer les compétences parentales et aider les parents à exprimer leurs besoins et à se faire entendre***
Être attentif aux attitudes et aux comportements parentaux et à la capacité d'assurer le bien-être physique et psychosocial de l'enfant
- ⇒ Soutenir et encourager la parentalité en remettant les parents au centre des interventions.
- ***Accompagner au plus proche, le parent, en lui faisant prendre conscience de ses compétences et en les mettant au centre des interventions.***
Le suivi et travail effectués par la sage-femme à travers notamment la psychoéducation à différents niveaux des moments de la famille.
- ⇒ Contribuer à améliorer l'accès aux soins et à assurer leur continuité tout en favorisant la compréhension du parent
- ***Organiser la possibilité de détecter les parents en grande souffrance psychique,*** raison pour laquelle les différents intervenants de l'équipe peuvent être rencontrés. D'ailleurs dans plusieurs situations suivies, des concertations sont organisées intramuros avec le parent, la sage-femme lors des consultations médicales qu'elles soient généralistes ou psychiatriques. D'autres rencontres vont s'organiser pour prendre contact avec la psychologue ou l'assistant social de l'équipe. Ces possibilités d'interventions pluridisciplinaires sont une vraie plus-value pour le patient
 - Activer les soins ambulatoires ou dans le secteur hospitalier et accompagner le parent, si nécessaire et répondre aux questions de ce dernier. Mise en place d'un accompagnement pré et post-natal, d'une prise en charge gynécologique pour les femmes enceintes.
Orientation des usagers dans les services de soins adaptés aux problématiques rencontrées
 - ***Être une interface entre le secteur du soin et le parent en mettant en place des concertations autour du parent.***
Accompagner les parents dans les démarches administratives, sociales et de santé ;

- ⇒ Améliorer la coordination entre les services et les familles
 - **Augmenter la communication et l'articulation du réseau avec les différents intervenants qui entourent le parent et le.s enfant.s**
Mettre en place des groupes de travail, d'échanges, des supervisions, ...
 - **Être une interface entre le secteur jeunesse et le secteur adulte en accompagnant les parents dans leurs rencontres avec le secteur enfant.**
Accompagner les parents dans les différentes démarches (administratives, sociales, ...), à leur demande
 - **Favoriser la communication entre les différents intervenants, afin de sortir de la subjectivité et d'objectiver la situation**
Mise en place de rencontres régulières avec les intervenants

- ⇒ Tendre à supprimer les stéréotypes
 - Améliorer la connaissance de la problématique des assuétudes en sensibilisant les professionnels à la prise en charge des personnes dépendantes et de leur entourage.
 - Travailler les représentations et améliorer la connaissance des services existants
Participer au réseau « Parentalité » qui a été mis en place par le réseau assuétudes local appelé CLA – Coordination Luxembourg Assuétudes. Un travail sur le plan stratégique de ce réseau a été fait au préalable, ce qui permet d'avoir une ligne directrice sur tous les niveaux de travail à exploiter avec les différents partenaires des réseaux existants en province de Luxembourg.

-----Consommations et objectifs poursuivis par les parents consommateurs-----

Tant les consommations que les objectifs des patients sont aussi divers que variés et nous ne pouvons que les lister pour plus de compréhension de ce public cible particulier. De plus, les situations familiales sont tout aussi différentes les unes des autres. En ajoutant des problématiques administratives et financières aux problématiques de consommation et les situations ne peuvent être qualifiées que de complexes. Sans oublier que certains patients souffrent de « double diagnostique » tel que la consommation et une problématique sous-jacente de santé mentale.

⇒ Consommations

- Alcool
- Marijuana
- Médicament
- Cocaïne
- Méthadone
- Jeux

Double consommation

- Alcool et médicaments
- Alcool et méthadone
- Méthadone et cannabis

⇒ Objectifs

- Diminution de la consommation voire stabilisation de la consommation=> travail de réduction des risques
- Maintien de l'abstinence
- Soutien à l'entourage parce qu'un enfant consomme du cannabis
- Gestion de la dépendance affective
- Se concentrer sur la relation à l'enfant resté en famille
- Conserver la garde des enfants

- Viser un mieux-être dans la relation avec ses enfants
- Retrouver des contacts et voir son enfant
- Retrouver la garde de son enfant

-----Composition du partenariat-----

Opérateur : SOLAIX, Chaussée d'Arlon 75 B-6600 Bastogne

Réseau familial

- Conjoint ou ex-conjoint
- Ami.e.s
- Grands-parents
- Fratrie
- Voisins

Opérateurs associés directement impliqués dans les différentes situations suivies par le service Empreinte :

- Médecins généralistes traitants des familles ;
- Maison d'accueil « La Moisson » - Sainte-Ode
- Initiative Spécifique « Trait d'Union » : SAD d'Arlon
- C.P.A.S. des communes concernées des situations spécifiques
- Centres Hospitaliers « VIVALIA » :
 - CHA Libramont – servie de maternité et gynécologie
 - L'hôpital psychiatrique « La Clairière » - Bertrix.
- Service Enfants – Jeunesse :
 - O.N.E. : rue Fleurie, 2 6800 Libramont
 - Bébé Accueil de Bertrix
 - Centre d'accueil « Saint-Aubain » d'Habay
 - SAJ & SPJ d'Arlon
 - SAJ & SPJ de Neufchâteau
 - SAJ et SPJ de Marche-en-Famenne
 - Service d'accueil familial
 - « Oasis Famille » - service espace-rencontre d'Arlon
 - « AMO » - Actions en Milieu Ouvert
- Psychologue indépendant
- Avocat
- Forem

-----Sollicitation de moyens financiers-----

1.2. Frais de fonctionnement / déplacement : 0 €

1.3. Ressource(s) humaine(s) :

0.5 ETP infirmière sage-femme : 32.495,67 €

0.5 ETP éducatrice : 10.838,26 €

Total : 43.333,93 €

Opérateur à qui est dévolu le subside : SOLAIX, Chaussée d'Arlon 75 B-6600 Bastogne.

-----Dimension territoriale-----

Province de Luxembourg – zone 12 Santé Mentale.

6. Projets Spécifiques

1. Dispositif d'Accompagnement Social Inondations (D.A.S.I.)

Cf Rapport d'activités en annexe, disponible à partir du 1^{er} juillet.

2. Housing First

Cf Rapport d'activités en annexe.

3. Capteur Logement

-----Historique du projet-----

Lors de la naissance du Relais Social Intercommunal de la province de Luxembourg (RSLux), le 1^{er} novembre 2021 (agrément le 24.06.2021), les partenaires ont très vite mis en évidence la difficulté majeure de trouver du logement pour des personnes en situation de grande précarité et/ou d'exclusion sociale, sans chez-soi, sans-abri.

Ces différents partenaires (40 début 2023) mettent en avant la difficulté de l'accès au logement privé pour le public cible et les familles nombreuses. Les prix des loyers sont élevés, nombreux sont les gîtes et résidences de tourisme et l'accessibilité est rendue difficile. Le RSLux couvre un territoire de 4.459 km², pour une population de 286.685 habitants, réparti sur 44 communes et 5 arrondissements administratifs.

La mise en place du projet « Capteur logement » permet l'intervention d'un acteur transversal pour la province qui peut solliciter et prospecter les propriétaires privés.

-----Rôle et missions du Capteur logement-----

Le rôle du Capteur logement est de trouver des logements décents, aux normes et accessibles financièrement qui acceptent le public en grande précarité. Le Capteur logement est chargé d'effectuer des recherches de logement, de rencontrer les propriétaires et de casser les stéréotypes liés au public en grande précarité tout en développant un réseau de propriétaires prêts à collaborer avec le réseau.

Il joue un rôle de médiateur et de facilitateur entre les propriétaires et le public issu des associations partenaires (début 2023, au nombre de 40). Il accompagne les deux parties jusqu'à la réalisation du bail et veille à être un interlocuteur en cas de difficultés éventuelles.

Au-delà de son rôle essentiel de prospection de logements privés, il est aussi un facilitateur dans la mise en place de partenariats avec des opérateurs publics et privés sur le territoire provincial.

Le Capteur logement collabore activement avec le projet Housing First Luxembourg et avec les différents opérateurs qui accompagnent déjà les personnes vers le logement, comme les maisons d'accueils, les APL de la province, plus largement, avec le secteur de la santé - santé mentale, de l'aide alimentaire, mais aussi avec toutes les associations, partenaires du RSLux, en lien avec un public en difficulté de logement (sans logement ou mal logé). Il a un rôle central dans la prise en charge du sans-abrisme, mais aussi, à titre préventif il permet à des personnes menacées d'expulsion de retrouver, rapidement, un logement.

Le territoire d'action étant étendu (Province de Luxembourg), il doit développer des partenariats locaux qui viennent le soutenir dans la réalisation du travail.

-----Statistique-----

Sans capteur logement en 2022, aucun logement n'a été capté et aucune personne n'a pu bénéficier d'un logement.

-----Forces et faiblesses en Province de Luxembourg-----

✓ Forces

- Dynamique positive de travail de réseau et de collaborations en province de Luxembourg ;
- Volonté de collaborations de certaines agences immobilières sociales et de sociétés de logements publics ;

✓ Faiblesses

- Raréfaction de biens en location en province de Luxembourg ;
- Proximité avec le Luxembourg ;
- Prix des loyers extrêmement élevés (1.000 € pour un appartement 1 chambre à Arlon) ;
- Bâtiments énergivores qui nécessitent de nombreuses réparations ;
- Étendue du territoire à couvrir - mobilité ;
- Subventionnement des frais de déplacements ;
- Difficulté de recrutement.

Le RSLux étant une structure récente, il ne possède pas de fonds propres. Cette absence de fonds n'a pas permis le pré-financement du projet.

L'arrivée tardive de l'Arrêté Ministériel (Juillet 2022), le pré-financement tardif (Octobre 22) et le recrutement difficile en province de Luxembourg, n'ont pas permis l'engagement du Capteur logement en 2022.

Deux recrutements ont été effectués :

- Premier recrutement (Juillet – Septembre 22) : une seule candidature reçue qui ne correspondait pas aux critères ;
- Deuxième recrutement (Septembre – Novembre 22) : 4 candidatures reçues et 2 personnes se sont présentées.

La capteuse logement, Mme Valentine LACASSE, a été engagée lors du deuxième recrutement, mais son contrat n'a pu débuter qu'au 1^{er} janvier 2023.

-----Conclusions-----

Le travail de la capteuse logement ayant débuté le 1^{er} janvier 2023, tout reste encore à faire en termes de connaissances, d'appropriation et d'implémentation du projet, de recherches de logements et de développements de partenariats.

L'étendue du territoire (4.500 km²) ne facilite pas la tâche de la capteuse logement qui passe beaucoup de temps sur les chemins.

L'année 2023 verra se développer le travail, les partenariats et les mises et accompagnements en logement.

Tout reste à faire en province de Luxembourg !

7. Perspectives 2023

- ⇒ Comité de concertation sur la thématique du logement et /ou de l'hébergement d'urgence;
- ⇒ Groupe de travail
 - « Accès et **maintien** dans le logement »
 - Age de transition (Matilda)
 - SSA = Sécurité sociale de l'Alimentation
- ⇒ Dénombrement
- ⇒ Mise en place du Relais santé 😊, du projet « *Renforcer la collaboration entre la première ligne et les soins de santé mentale par du coaching* » ; du projet FSE+ ;
- ⇒ Développement des collaborations ;
- ⇒ Recherche de nouveaux partenaires ;
- ⇒

8. Conclusions Générales

Après un an de fonctionnement, les premiers bilans de la création du Relais social peuvent être fait. En partant d'une analyse SWOT, les forces, faiblesses, menaces et opportunités peuvent être identifiées. Ces différents éléments sont à prendre en compte dans les années à venir. L'analyse s'effectue en trois niveaux : institutionnel, de réseau et en rapport avec les projets développés par le RSLux.

FORCES

Au niveau institutionnel :

- ✓ Des membres impliqués au sein des différentes instances ;
- ✓ Un soutien très important du comité de gestion ;
- ✓ Une équipe motivée et enthousiaste ;
- ✓ Les relations d'aide et de soutien de la part des autres Relais sociaux wallons et surtout du RSBW qui partage les mêmes réalités ;
- ✓ Une visibilité et une (re)connaissance du RSLux, par le réseau, de plus en plus grande ;
- ✓ Les connaissances de la thématique de la grande précarité et de l'exclusion sociale ;
- ✓ La Fédération des Relais Sociaux.

Au niveau du Réseau :

- ✓ 34 partenaires dont le nombre ne cesse d'augmenter ;
- ✓ Un réseau solidaire, motivé et enthousiaste dans la lutte contre la grande précarité qui n'hésite pas à « payer » de leur institution pour atteindre les objectifs et collaborations ;
- ✓ Le soutien d'opérateurs clés dans la mise en place du RSLux, comme les maisons d'accueil, ... ;

Au niveau des projets :

- ✓ La création de projets à partir des besoins du réseau, des partenaires, en co-construction : projet SAT, Relais Santé, coaching, dénombrement, ...
- ✓ Lancement de l'équipe D.A.S.I (Dispositif d'Accompagnement Social Inondations) ;
- ✓ Lancement de l'équipe Housing First dans le cadre du plan de relance ;
- ✓ Appel à projets FSE+ et bourse Mobilité ECETT.

FAIBLESSES

Au niveau institutionnel :

- ✓ Nouvelle structure qui doit se positionner dans un cadre institutionnel plus étendu ;
- ✓ Une équipe limitée pour gérer la coordination des services et les appels à projets (1.5 ETP), malgré un territoire de 4.500 km² ;
- ✓ Le financement du RSLux, notamment l'enveloppe projets et frais de fonctionnement ;
- ✓ L'absence de financement « Relais Santé » et « Plan Grands Froids », à l'inverse des Relais sociaux urbains ;
- ✓ Emplois précaires dû aux subventions facultatives ou aux financements temporaires (Plan de Relance) ;

Au niveau du Réseau :

- ✓ L'étendue du territoire et le manque de mobilité ;
- ✓ Le manque de structures d'urgence (1 ABN ouvert 8 mois/an et l'absence d'hébergement d'urgence) et de certains services spécifiques (psychiatrie, médecine générale, ...).

Au niveau des projets :

- ✓ « Bricolages institutionnels » ;
- ✓ De nombreux appels à projets rentrés pour peu de projets élus ;
- ✓ Des projets qui doivent s'adapter au territoire de la province avec une perte de temps très importante dans les déplacements ;
- ✓ Le peu de logements disponibles à des prix abordables pour les personnes en grande précarité ;
- ✓ La précarité peu visible qui demande des méthodes d'action « aller-vers », afin de ne laisser personne sur le chemin ;
- ✓ Un temps de travail important pour de « petits » résultats.

OPPORTUNITES

Au niveau institutionnel :

- ✓ La création du Relais social et la collaboration avec de nombreux et nouveaux partenaires ;
- ✓ Une équipe grandissante avec des personnes de qualité d'horizons divers ;

Au niveau du Réseau :

- ✓ Des nouvelles thématiques de travail issues du réseau ;
- ✓ Une volonté de développer l'offre de services et de combler les manques ;
- ✓ Les collaborations actuelles et à venir.

Au niveau des projets :

- ✓ Des perspectives positives ;
- ✓ L'ouverture d'un dialogue avec la Région ;
- ✓ Certains territoires de la province encore « vierge » dans la mise en place de projets dédiés spécifiquement au public en grande précarité et en exclusion social ;
- ✓ Le FSE+ concernant le projet Housing First / Housing Led ;
- ✓ Le dénombrement en 2023 ;
- ✓ La connexion entre les différents projets menés par le RSLux et le développement d'un processus en continuité : de la rue à l'hébergement d'urgence vers le Housing first et le capteur logement ;
- ✓ L'adaptation de projets connus et ayant fait leurs preuves dans les Relais sociaux urbains (HF, Capteur, Relais Santé, ...) au territoire rural.

MENACES

Au niveau institutionnel :

- ✓ Le manque de coordination adjointe et d'un chargé de projets/recherche ;
- ✓ Les financements incertains ;
- ✓ Les contrats précaires entraînant la perte de travailleurs ;

Au niveau du Réseau :

- ✓ La multiplicité des partenaires dont les besoins et attentes peuvent être différents et les difficultés à coordonner ;
- ✓ Le nombre important de réseau existant sur la province et la multiplicité de réunions portant sur des thèmes similaires.

Au niveau des projets :

- ✓ Les grandes difficultés de recrutement en province de Luxembourg ;
- ✓ Les recrutements très difficiles, car peu de personnes expérimentées dans le domaine de la grande précarité et de l'exclusion sociale ;
- ✓ L'épuisement des équipes qui, sur le long terme, devront travailler sur l'étendue du territoire avec une équipe restreinte. Le manque de financement et le coût élevé des frais de déplacements ne permettent pas l'engagement de personnel supplémentaire, ce qui peut se faire quand le territoire à couvrir est moins grand.

9. Annexes

----- Assemblée Générale-----

Ordre du jour du 24 février 2022

1. Approbation du PV de l'AG constitutive du 24 juin 2021 ;
2. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs ;
3. Présentation et approbation des demandes d'adhésion ;
4. Approbation ROI CA et AG ;
5. Projets :
 - a. 2022 – Tempo et Empreinte
 - b. Communes sinistrées (budget et présentation de l'équipe)
 - c. Housing First (budget et présentation de l'équipe)
 - d. Capteur logement (budget)
 - e. Subvention facultative
6. Présentation et approbation du budget 2022 RSLux ;
7. Divers.

----- Organe d'administration-----

Ordres du jour :

- **Le 24 février 2022**
Approbation du PV de la séance du CA extraordinaire du 29 novembre 2021 ;
Présentation des comptes et budget ;
Demandes d'adhésion ;
Approbation ROI CA et AG.
- **Le 4 juillet 2022 (CA Extraordinaire)**
Validation de la procédure d'appel à projets 2023 et appel à Micro-projets 2022.
- **Le 21 novembre 2022**
Approbation du PV de la séance du CA du 24.02.22 et du CA extraordinaire du 04.07.22 ;
Points sur les projets RSLux - DASi – Housing First – Capteur Logement ;
Présentation et approbation des micro-projets 2022 ;
Présentation et approbation des projets 2023 ;
Présentation et approbation des modifications budgétaires 2022 ;
Présentation et approbation du budget 2023 ;
Demandes de subventions facultatives ;
Remplacement de Mme Anne-Sophie CHARNEUX ;
Coordinateur ProxiRélux ;
Divers

-----Comité de gestion-----

Ordres du jour :

o 12 janvier 2022

Règlements d'Ordre Intérieur :

- ROI AG
- ROI CA
- ROI CG
- Règlement de travail

Projets :

- Communes sinistrées
- Housing first
- Plan de relance

Gestion RSLux :

- R.T.T.
- Chèques repas

Divers :

- Date pour l'assemblée générale
- Conférence de presse
- Demande de stage
- Demande d'adhésion CPAS Virton
- Nouvelles rencontres
- Page facebook
- ...

o 7 février 2022

Projets 2023

Budget 2022 – Modifications budgétaires

Budget 2023

Conseil d'administration

Divers :

- a. Projet Coaching
- b. Fédération des Relais Sociaux
- c. Supervision Jean Furtos 14/12
- d. Politique grossesse RSLux

o 20 avril 2022

Etat des lieux de fonctionnement

Housing First

1. Descriptions fonctions pour offres d'emploi
2. Recrutement
3. Subsidés Housing First

Règlement de travail - Mensura

Formation Bas-seuil

Plan de Relance : modalités pour les conventions

Conventions:

1. Tempo
2. Solaix
3. RS Brabant Wallon
4. CPAS Arlon

DASI :

1. Vacances européennes
2. Demande de congé sans solde Joanna LAMBERTY

Divers:

1. Télétravail

- **20 juin 2022**
 Equipe DASI : départ Laurence et Alice. Remplacements ?
 Housing First : recrutement – engagement
 Appel à projet 2023 : Méthodologie, critères de sélection – procédure
 Appel à micro-projets : procédure
 Colloque RSLux – RSBW – 15 décembre 2022
 Membres adhérents ?
 Divers

- **11 juillet 2022**
 Financement du poste de coordination ProxiRélux

- **7 septembre 2022**
 Départ Anne-Sophie Charneux. Remplacement ? ;
 Budget RSLux 2022 ;
 Personnel RSLux ;
 Procédure sélection micro-projets et projets 2023 ;
 Housing First : subsides ;
 Capteur logement ;
 Politique institutionnelle concernant la grossesse ;
 Coordinateur 107 ;
 CA novembre 2022 : ordre du jour ;
 Date prochain comité de gestion (appels à projets - projets 2023 – Budget 2023) ;
 Colloque décembre 2022
 Divers

- **12 octobre 2022**
 Procédure de sélection des micro-projets et projets 2023
 Housing First : subventionnement 2022 et 2023 – Vision à long terme
 Divers

- **14 novembre 2022**
 Projets 2023
 Budget 2022 – Modifications budgétaires
 Budget 2023
 Conseil d'administration
 Divers :
 Projet Coaching
 Fédération des Relais Sociaux
 Supervision Jean Furtos 14/12
 Politique grossesse RSLux

- **22 décembre 2022**
 Calcul de la prime de fin d'année
 DASI – Supplément budgétaire RWLP